

08/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-FLORENT

Séance du 24 février 2022

Nombre de membres

Afférents au C.M.
19

En exercice :
19

Qui ont pris part à la
délibération :
19

DATE DE LA
CONVOCAATION
18/02/2022

DATE AFFICHAGE
25/02/2022

L'an deux mil vingt-deux,
et le vingt-quatre février

à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA Maire

Présents : Messieurs OLMETA, COSTA, FEYDEL, PAOLINI, PANZA, et Mesdames SEBASTIANI, BEGNIS, SCOTTO, FERRAGUTI, SANCUI, PONZEVERA, VOLELLI, ROVERE.

Procuration : MORELLI à SEBASTIANI, GUARDINI à SANCUI, BENVENUTI à SCOTTO, HLUSICKA à PAOLINI, SIMONETTI-MALASPINA à FEYDEL Lucien, POLI à PONZEVERA.

Absent : ///

Mme SEBASTIANI Edith a été nommé(e) secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

ACHAT DE 2 BATEAUX POUR LUTTE ANTI-POLLUTION

Vu les dispositions des articles L.2122-21, L.3221-1, L.4131-1 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'acquérir pour le Port de Plaisance 2 navires ayant pour missions la surveillance des pollutions marines portuaires et littoral. Ces navires permettront également la mise en œuvre des barrages anti-pollution à l'intérieur du Port mais également sur le littoral communal.

Le coût d'un navire avec motorisation est de 31.403,00 Euros HT, soit **62.806,00** Euros HT pour 2 navires. Le Maire propose le plan de financement suivant :

Organismes	%	Montant HT
DETR	80	50.244,80
Commune	20	12.561,20
TOTAL		62.806,00

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'achat des 2 navires,
- AUTORISE l'inscription des crédits nécessaires au budget du Port de Plaisance pour le financement des dépenses en résultant, aux chapitres et articles prévus à cet effet,
- AUTORISE le Maire à signer tous les actes et documents afférents à l'achat de 2 navires

Cette délibération annule et remplace celle du 21 janvier 2022.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



CLAUDY OLMETA

09/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-FLORENT

Séance du 24 février 2022

Nombre de membres
Afférents au C.M.
19
En exercice :
19
Qui ont pris part à la
délibération :
19
DATE DE LA
CONVOCAATION
18/02/2022
DATE AFFICHAGE
25/02/2022

L'an deux mil vingt-deux,
et le vingt-quatre février

à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA Maire

Présents : Messieurs OLMETA, COSTA, FEYDEL, PAOLINI, PANZA, et Mesdames SEBASTIANI, BEGNIS, SCOTTO, FERRAGUTI, SANCIU, PONZEVERA, VOLELLI, ROVERE.

Procuration : MORELLI à SEBASTIANI, GUARDINI à SANCIU, BENVENUTI à SCOTTO, HLUSICKA à PAOLINI, SIMONETTI-MALASPINA à FEYDEL Lucien, POLI à PONZEVERA.

Absent : ///

Mme SEBASTIANI Edith a été nommé(e) secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

MARCHE D'ENTRETIEN ELECTRIQUE DU PORT DE PLAISANCE

Vu l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'accord cadre bon de commande d'entretien électrique du Port de Plaisance est arrivé à échéance et qu'il convient de pouvoir le relancer.

Ce marché est nécessaire au bon fonctionnement des infrastructures électriques. Le coût est fixé à un minimum de 5.000 Euros et un maximum de 40.000 Euros par an sur 3 années soit un total maximum de 120.000 Euros HT

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- Approuve le lancement du marché accord cadre à bon de commande,
- Autorise l'inscription des crédits nécessaires au budget du Port de Plaisance, le financement des dépenses en résultant, aux chapitres et articles prévus à cet effet,
- Autorise le Maire à signer tous les actes et documents afférents au lancement et attribution de l'accord cadre.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

SOUS PREFECTURE
DE CALVI
= 2 MARS 2022
COURRIER ARRIVEE

Le Maire,
CLAUDY OLMETA

10/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-FLORENT

Séance du 24 février 2022

Nombre de membres

Affiliés au C.M.
19

En exercice :
19

Qui ont pris part à la
délibération :
19

DATE DE LA
CONVOCAION
18/02/2022

DATE AFFICHAGE
25/02/2022

L'an deux mil vingt-deux,
et le vingt et quatre février

à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA Maire

Présents : Messieurs OLMETA, COSTA, FEYDEL, PAOLINI, PANZA, et Mesdames SEBASTIANI, BEGNIS, SCOTTO, FERRAGUTI, SANCIU, PONZEVERA, VOLELLI, ROVERE.

Procuration : MORELLI à SEBASTIANI, GUARDINI à SANCIU, BENVENUTI à SCOTTO, HLUSICKA à PAOLINI, SIMONETTI-MALASPINA à FEYDEL Lucien, POLI à PONZEVERA.

Absent : ///

Mme SEBASTIANI Edith a été nommé(e) secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

MARCHE ENTRETIEN SUBAQUATIQUE DU PORT DE PLAISANCE

Vu l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'accord cadre bon de commande d'entretien subaquatique du Port de Plaisance est arrivé à échéance et qu'il convient de pouvoir le relancer.

Ce marché est nécessaire au bon fonctionnement du Port. Le coût est fixé à un minimum de 15.000 Euros et un maximum de 73.330 Euros par an sur 3 années soit un total maximum de 219.990 Euros HT

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- Approuve le lancement du marché accord cadre à bon de commande,
- Autorise l'inscription des crédits nécessaires au budget du Port de Plaisance, le financement des dépenses en résultant, aux chapitres et articles prévus à cet effet,
- Autorise le Maire à signer tous les actes et documents afférents au lancement et attribution de l'accord cadre.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,



M/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-FLORENT

Séance du 24 février 2022

Nombre de membres

Afférents au C.M.
19

En exercice :
19

Qui ont pris part à la
délibération :
19

DATE DE LA
CONVOCATION
18/02/2022

DATE AFFICHAGE
25/02/2022

L'an deux mil vingt-deux,
et le vingt-quatre février

à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA Maire

Présents : Messieurs OLMETA, COSTA, FEYDEL, PAOLINI, PANZA, et Mesdames SEBASTIANI, BEGNIS, SCOTTO, FERRAGUTI, SANCIU, PONZEVERA, VOLELLI, ROVERE.

Procuration : MORELLI à SEBASTIANI, GUARDINI à SANCIU, BENVENUTI à SCOTTO, HLUSICKA à PAOLINI, SIMONETTI-MALASPINA à FEYDEL Lucien, POLI à PONZEVERA.

Absent : ///

Mme SEBASTIANI Edith a été nommé(e) secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

MARCHE D'ASSURANCE DU PORT DE PLAISANCE

Vu l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le marché d'assurances du Port de Plaisance arrive à échéance au mois de juillet et qu'il convient de pouvoir relancer une consultation avant l'échéance du mois de juin. Le Port de Saint-Florent a bénéficié d'une baisse significative de sinistre responsable ces dernières années. Afin de pouvoir bénéficier des meilleurs tarifs la durée du marché sera de 5 ans.

Le marché sera partagé en plusieurs lots dont l'estimation des coûts annuels est la suivante :

- Lot 1 - Dommage aux biens : 50.000 Euros HT
- Lot 2 - Responsabilité civile : 10.000 Euros HT
- Lot 3 - Engin portuaire : 5.000 Euros HT
- Lot 4 - Navires : 5.000 Euros HT
- Lot 5 - Automobiles : 4.000 Euros HT
- Lot 6 - Responsabilité civile pollution : 8.000 Euros HT

SOUS PREFECTURE
DE CALVI
- 2 MARS 2022
COURRIER ARRIVEE

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Le conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- Approuve le lancement du marché public assurance,
- Autorise l'inscription des crédits nécessaires au budget du Port de Plaisance, le financement des dépenses en résultant, aux chapitres et articles prévus à cet effet,
- Autorise le Maire à signer tous les actes et documents afférents au lancement et attribution de l'accord cadre.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Le Maire,
Claudy OLMETA

12/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-FLORENT

Séance du 24 février 2022

Nombre de membres
Afférents au C.M.
19
En exercice :
19
Qui ont pris part à la
délibération :
19
DATE DE LA
CONVOCAION
18/02/2022
DATE AFFICHAGE
25/02/2022

L'an deux mil vingt deux
et le vingt-quatre février
à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur
Claudy OLMETA Maire

Présents : Messieurs OLMETA, COSTA, FEYDEL, PAOLINI, PANZA, et Mesdames SEBASTIANI, BEGNIS,
SCOTTO, FERRAGUTI, SANCIU, PONZEVERA, VOLELLI, ROVERE.

Procuration : MORELLI à SEBASTIANI, GUARDINI à SANCIU, BENVENUTI à SCOTTO, HLUŠICKA à
PAOLINI, SIMONETTI-MALASPINA à FEYDEL Lucien, POLI à PONZEVERA.

Absent : ///

Mme SEBASTIANI Edith a été nommé(e) secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

DENOMINATION DES VOIES ET PLACES DE LA COMMUNE

Par délibération du vingt septembre deux mille vingt et un, le Conseil Municipal a validé le principe de
procéder au nommage et au numérotage des voies de la commune, et autorisé l'engagement des
démarches préalables à leur mise en œuvre.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par
délibération, le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la
délibération est exécutoire par elle-même.

Afin de pouvoir bénéficier d'une subvention de la collectivité de corse pour l'achat de la signalétique, la
toponymie en langue corse doit être respectée.

Il convient, pour faciliter le repérage, pour les services de secours (SAMU, Pompiers, Gendarmes qui
ont du mal à localiser les adresses en cas de besoins), le travail de la Poste et des autres services
publics ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses des immeubles.

Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places, il est demandé au
Conseil Municipal :

- de VALIDER les noms attribués à l'ensemble des voies communales (liste en annexe I de la présente
délibération),
- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente
délibération,
- d'ADOPTER les dénominations suivantes :

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Après en avoir délibéré, le Conseil valide les noms attribués à l'ensemble des voies et places
communales et autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente
délibération et adopte les dénominations listées en annexe.

Cette délibération annulation et remplace celle du 28 octobre 2021.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.


Claudy OLMETA

13/2022

Annexe I : noms des voies et places de la commune en français et corse

Secteur de la Roya

- Route de Cipitone / Strada di Cipitone
- Route de la Roya / Strada di a Roia
- Route du Pezzu / Strada di u Pezzu
- Route de Suarella / Strada di Suarella
- Route de Fornali / Strada di Fornali

Secteur de la zone artisanale – sortie Sud

- Route de la zone artisanale / Strada di a zona artigianale
- Chemin de Faggiolo / Caminu di u Fasgiolu
- Chemin de Mercurio / Caminu di Mercuriu

Secteur– cathédrale – la punta

- Route de la cathédrale / Strada di a catedrala
- Route de Poggio d'Oletta / Strada di U Poghju d'Oletta
- Impasse de Loghja / Carrughju ceccu di a Loghja
- Impasse de Saint Flor / Carrughju ceccu di San Floru
- Rue Pierre Casale / Carrughju Pierre Casale
- Rue de la Punta / Carrughju di a Punta
- Rue de l'ancienne perception / Carrughju di l'anziana percezzione
- Impasse Mme Mère / Carrughju ceccu Mma Mère
- Rue Sainte Catherine / Carrughju Santa Catalina
- Rue Serval / Carrughju Serval
- Chemin des padule / Caminu di e padule
- Chemin San Francescu / Caminu San Francescu
- Chemin des vieilles vignes / Caminu di e vechje vigne
- Rue Agostino Giustiniani / Carrughju Agostino Giustiniani
- Chemin de Pantaniccie soprane / Caminu di e Pantanicce suprane



Secteur Citadelle – front de mer

- Place Doria / Piazza Doria
- Rue de la citadelle / Carrughju di a citadella
- Chemin de la crique / Caminu di a cala
- Rue Ernest Bonacoscia / Carrughju Ernest Bonacoscia
- Rue des collégiens / Carrughju di i cullegianti
- Rue de l'ospedale / Carrughju di l'Ospedale
- Rue du cisternino / Carrughju di U Cisterninu
- Promenade Dominique Vincetti / Spassighjata Dominique Vincetti
- Chemin de Santa Maria / Caminu di Santa Maria
- Route de treperi / Strada di I Treperi
- Chemin des rosiers / Caminu di i rosulaghji
- Chemin du vignoble / Caminu di u vignetu
- Rue des goumiers marocains / Carrughju di i Gumiè Maruccani
- Chemin d'a vela bianca / Caminu di a vela bianca
- Chemin de la mer / Caminu di u mare



- 14/2022
- Route de tettola / Strada di Tettola

Centre – Port

- Rue principale / U stradò
- Rue de l'église / Carrughju di a ghjesa
- Place des Portes / Piazza di E Porte
- Rue du centre / Carrughju di u Centru
- Rue du Furnellu / Carrughju di u Furnellu
- Rue d'a Torra / Carrughju di A Torra
- Rue des quais / Carrughju di a calata
- Place François Castellotti / Piazza François Castellotti
- Route neuve / Strada nova
- Rue du général Gentili / Carrughju di u generale Gentili
- Place Doria / Piazza Doria

Secteur de la Fromontica

- Route de Casta / Strada di Casta
- Chemin de la Rocca / Caminu di a Rocca
- Chemin de Castello / Caminu di u Castellu
- Chemin de Ravinco / Caminu di Ravincu
- Chemin du belvédère / Caminu di u belvedere
- Chemin du maquis / Caminu di a machja.
- Chemin de la plage / Caminu di u mare.

Secteur centre – Aliso

- Rue des sauveteurs en mer / Carrughju di i salvatori in mare
- Rue François-Xavier Stephanopoli / Carrughju François-Xavier Stephanopoli
- Rue de la passerelle / Carrughju di a passarella
- Route du pont de fer / Strada di u ponte in ferru
- Rue de l'Aliso / Carrughju di l'Alisu

Secteur Olzo- les hauts de St-Florent

- Route d'olzo / Strada d'Olzu
- Chemin des tamaris / Caminu di e tamarice
- Chemin des posidonies / Caminu di l'erba marina
- Chemin de l'immortelle / Caminu di a murza
- Chemin des oliviers / Caminu di l'alivi



15/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-FLORENT

Séance du 24 février 2022

Nombre de membres

. Afférents au C.M.
19

. En exercice :
19

. Qui ont pris part à la
délibération :
19

DATE DE LA
CONVOCATION
18/02/2022

DATE AFFICHAGE
25/02/2022

L'an deux mil vingt-deux,
et le vingt-quatre février

à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA Maire

Présents : Messieurs OLMETA, COSTA, FEYDEL, PAOLINI, PANZA, et Mesdames SEBASTIANI, BEGNIS, SCOTTO, FERRAGUTI, SANCIU, PONZEVERA, VOLELLI, ROVERE.

Procuration : MORELLI à SEBASTIANI, GUARDINI à SANCIU, BENVENUTI à SCOTTO, HLUSICKA à PAOLINI, SIMONETTI-MALASPINA à FEYDEL Lucien, POLI à PONZEVERA.

Absent : ///

Mme SEBASTIANI Edith a été nommé(e) secrétaire de séance.

Objet de la délibération :

ACHAT DE COMPTEURS D'EAU

Dans le cadre d'un investissement, monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient d'acquérir de nouveaux compteurs d'eau dotés de modules numériques. En complément du relevé d'index ces modules proposent de nombreuses fonctions intelligentes : historique de l'index, détection de fuite, détection des écoulements inverses, suivi d'exploitation, consommation détaillée de l'abonné...

La commande comporte :

- 300 compteurs Acquadis 170,
- 30 compteurs Acquadis 110,
- 15 compteurs Acquadis 40,
- 10 compteurs Acquadis 65,
- 70 compteurs Acquadis 10.

Pour un montant total de **58.815,50 Euros HT**, le Maire propose le plan de financement suivant :

Organismes	%	Montant HT
Etat (dans le cadre du financement numérique)	60	35 289.30 €
Collectivité Territoriale de Corse	20	11 763.10 €
Commune	20	11 763.10 €
TOTAL		58 815.50€

SOUS PREFECTURE
DE CALVI

- 2 MARS 2022

COURRIER ARRIVEE

16/03/22

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir délibérer.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour acquérir les différents compteurs Acquadis pour un montant total de 58.815,50 Euros HT.

Cette délibération annule et remplace celle du vingt et un janvier deux mille vingt-deux.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Claudy CEMETIA



17/2022

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-FLORENT

Séance du 24 février 2022

Nombre de membres
Afférents au C.M.
19
En exercice :
Qui ont pris part à la
délibération :
19

DATE DE
CONVOCATION
18/02/2022

DATE AFFICHAGE
25/02/2022

L'an deux mil vingt deux
et le vingt-quatre février

à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claudy OLMETA, Maire

Présents : Messieurs OLMETA, COSTA, FEYDEL, PAOLINI, PANZA, et Mesdames SEBASTIANI, BEGNIS, SCOTTO, FERRAGUTI, SANCIU, PONZEVERA, VOLELLI, ROVERE.

Procuration : MORELLI à SEBASTIANI, GUARDINI à SANCIU, BENVENUTI à SCOTTO, HLUŠICKA à PAOLINI, SIMONETTI-MALASPINA à FEYDEL Lucien, POLI à PONZEVERA.

Absent : ///

Mme SEBASTIANI Edith a été nommé(e) secrétaire de séance.

Objet de la délibération

OUVERTURE DE CREDITS SEA

Le Maire informe le Conseil qu'afin de pouvoir payer des factures relatives au schéma directeur de l'eau potable, il y a lieu d'ouvrir des crédits sur le budget du SEA.

Il propose d'affecter une somme de 12.000 € sur la ligne 203 – frais d'études et de recherches.

Il demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, approuve les propositions ci-dessus énoncées.

Il dit que les crédits susmentionnés seront repris au budget primitif 2022

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

SOUS PREFECTURE
DE CALVI
- 2 MARS 2022
COURRIER ARRIVEE

De Maire,

CLAUDY OLMETA